

A Chanverrie, le 11 décembre 2024

**Objet :** Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire du Pays de Mortagne qui se déroulera exceptionnellement le :

**Le mardi 17 décembre 2024  
à 19h00  
Au siège du Pays de Mortagne**

**Ordre du jour :**

- 1) Organisation du Contrat Opérationnel Territorial (COT) signé avec l'ADEME (information)
- 2) Barème 2025 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.)
- 3) Modifications du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés et modifications du règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.) incitative
- 4) Fixation des conditions de raccordements et des participations aux frais de branchement à compter du 1er janvier 2025
- 5) Institution de la contre-valeur de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » - année 2025
- 6) Approbation du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et du Schéma Directeur Cyclable (SDC) du Pays de Mortagne
- 7) Approbation de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUiH
- 8) Définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLUiH
- 9) Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée
- 10) Délégation du droit de préemption urbain aux communes
- 11) Avenant n°4 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE Régionale » entre le Pays de Mortagne et la Région des Pays de la Loire
- 12) Intention du Pays de Mortagne à s'engager dans la formalisation d'un Pacte territorial de l'ANAH en 2025
- 13) Construction d'un bâtiment pour l'accueil et le développement de la Matériauthèque du Pays de Mortagne
- 14) Demande de fonds de concours exceptionnel de la commune de Mortagne : Fonctionnement de l'équipement Vendée Vitrail – saison 2024
- 15) Décision Modificative n°4 du Budget Principal n°43302 2024 dont le SIRET est le n° 248 500 662 00312
- 16) Décision Modificative n°1 du Budget Principal n°43304 2024 dont le SIRET est le n° 248 500 662 00320

- 17) Décision Modificative n°4 du Budget Principal n°43307 2024 dont le SIRET est le n° 248 500 662 00056
- 18) Décision Modificative n°1 du Budget Principal n°43309 2024 dont le SIRET est le n° 248 500 662 00031
- 19) Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement en attendant l'adoption des budgets 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024
- 20) Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- 21) 24ème modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- 22) Marché CC 2024 553 – Marché de gestion des déchetteries en groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- 23) Marché CC 2022-356 Prestations de services d'assurances
- 24) Création Police Municipale intercommunale
- 25) Création d'un poste de chef de service de la police municipale intercommunale
- 26) Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- 27) Demande de fonds de concours de la Commune de Mortagne-sur-Sèvre : « Fonctionnement de l'équipement Ludothèque 2024 »
- 28) Projet de Fonctionnement du Relais Petite Enfance 2025-2029
- 29) Convention d'utilisation des locaux utilisés par le Relais Petite Enfance entre le Pays de Mortagne et les Communes
- 30) DELEGATIONS

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Guillaume JEAN

